



CINQUANTE-CINQUIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

29 juin 2019, Abuja, Nigeria

COMMUNIQUE FINAL

1. La cinquante-cinquième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est tenue le 29 juin 2019 à Abuja, en République Fédérale du Nigeria, sous la présidence de S.E Muhammadu Buhari, Président de la République Fédérale du Nigeria et Président en exercice de la Conférence.
2. Étaient présents à ce Sommet, les Chefs d'État et de Gouvernement suivants ou leurs représentants dûment mandatés:

S.E. **Patrice Guillaume Athanase Talon**, Président de la République du Bénin;

S. E. **Roch Marc Christian Kabore**, Président du Burkina Faso;

S. E. **Alassane Ouattara**, Président de la République de Côte d'Ivoire;

S. E. **Adama Barrow**, Président de la République de Gambie;

S. E. **Nana Addo Dankwa Akufo-Addo**, Président de la République du Ghana;

S. E. **Alpha Conde**, Président de la République de Guinée;

S. E. **José Mário Vaz**, Président de la République de Guinée Bissau;

S.E. **George Manneh Weah**, Président de la République du Libéria;

S.E. **Ibrahim Boubacar Keita**, Président de la République du Mali;

S. E. **Issoufou Mahamadou**, Président de la République du Niger;

S. E. **Muhammadu Buhari**, Président de la République Fédérale du Nigeria;

S. E. **Julius Maada Bio**, Président de la République de Sierra Leone;

S. E. **Faure Essozimna Gnassingbe**, Président de la République Togolaise

S. E. **Jorge Carlos de Almeida Fonseca**, Ministre de l'Intégration régionale de la République du Cabo Verde;

S.E. **Amadou Bâ**, Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur

3. Ont également assisté à cette session :

- S.E. Jean Claude Kassi Brou, Président de la Commission de la CEDEAO,
- Dr. Mohamed Ibn Chambas, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS),
- L'honorable Juge Chile Eboe-Osuji, Président de la Cour pénale internationale,
- M. Abdallah Bouréïma, Président de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

4. La cérémonie d'ouverture a été marquée par les interventions de Son Excellence Muhammadi Buhari, Président de la République fédérale du Nigeria, de Jean-Claude Kassi Brou, Président de la Commission de la CEDEAO, Dr. Mohammed Ibn Chambas, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et l'Honorable Juge Chile Eboe-Osuji, Président de la Cour pénale internationale.
5. Les Chefs d'État et de Gouvernement ont pris acte du Rapport intérimaire du Président de la Commission, ainsi que des Rapports de la 82^e session ordinaire du Conseil des ministres et de la 42^e réunion ordinaire du Conseil de Médiation et de Sécurité présentés par le Président du Conseil.
6. La Conférence s'est félicitée de la qualité des rapports présentés et de la pertinence des recommandations qui les accompagnent, qui permettront de consolider les acquis des efforts d'intégration des quatre dernières décennies.
7. Tout en œuvrant à tirer le meilleur parti du 40^e anniversaire du Protocole sur la libre circulation des personnes célébré en 2019, la Conférence a résolu de n'épargner aucun effort pour réaliser la vision des pères fondateurs.



8. Les Chefs d'État et de Gouvernement expriment leur confiance renouvelée et inconditionnelle dans les valeurs et les principes fondateurs de la CEDEAO, ainsi que leur détermination sans faille à réaliser la libre circulation des biens et des personnes, la création d'un marché commun, la consolidation de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance, ainsi qu'à assurer une efficacité plus grande du fonctionnement des institutions de la Communauté, à travers la mise en œuvre de réformes adéquates.

PERFORMANCE ECONOMIQUE ET MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'INTEGRATION

9. La Conférence se félicite de la performance économique de la région, se traduisant par une hausse de la croissance, qui s'établit à 3,1 pour cent en 2018 contre 2,4 pour cent en 2017. Elle devrait atteindre 3,4 pour cent en 2019 selon les projections, à la faveur de l'amélioration du cours des produits de base, de l'augmentation de la production agricole et du volume des investissements dans le secteur des infrastructures.
10. En dépit de cette performance, la Conférence encourage les Etats membres à poursuivre l'application de politiques et de réformes structurelles appropriées qui permettront une croissance accélérée et la transformation structurelle des économies en vue d'assurer une plus grande résilience face aux chocs exogènes.

CRÉATION DE L'UNION MONÉTAIRE DE LA CEDEAO

11. La Conférence adresse ses félicitations au Comité ministériel chargé de la monnaie unique pour les importants progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la feuille de route révisée, notamment ce qui concerne le régime de change, la politique monétaire, le modèle de Banque Centrale Communautaire et le choix du nom de la monnaie unique. La Conférence réaffirme l'approche graduelle pour la création de la monnaie unique en privilégiant le démarrage avec les Etats membres qui respectent les critères de convergence.
12. La Conférence adopte le régime de change flexible assorti d'un cadre de politique monétaire axé sur le ciblage de l'inflation et le système fédéral pour la Banque Centrale Communautaire. Elle retient le terme « ECO » pour le nom de la monnaie unique de la CEDEAO.
13. En outre, la Conférence instruit la Commission en concertation avec l'AMAO, l'IMAO et les Banques Centrales d'accélérer la mise en œuvre de la feuille de route révisée, en particulier les travaux relatifs au symbole de la monnaie unique qui lui sera présenté à sa prochaine session ordinaire.



14. La Conférence prend note du rapport de convergence macroéconomique 2018. Elle note la dégradation de la convergence macroéconomique, en exhortant les Etats membres à redoubler d'efforts pour améliorer leurs performances, compte tenu de la proximité de l'échéance fixée pour la création de l'union monétaire.
15. La Conférence donne instruction à la Commission de la CEDEAO et aux banques centrales, pour qu'elles veillent à l'opérationnalisation rapide du Fonds spécial destiné à financer les programmes figurant sur la feuille de route révisée du programme de la monnaie unique de la CEDEAO. Elle charge par ailleurs la Commission d'assurer la mise en œuvre des recommandations issues de la réunion du Comité ministériel sur le Programme de la Monnaie unique, tenue les 17 et 18 juin 2019 à Abidjan, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie de communication pour le programme de la monnaie unique.

POLITIQUES SECTORIELLES

16. Les Chefs d'État et de Gouvernement réaffirment l'importance d'une mise en œuvre effective des différentes stratégies et politiques sectorielles adoptées aux niveaux national et régional, en vue d'approfondir le processus d'intégration.

Libre circulation des biens et des personnes

17. La Conférence prend note des difficultés persistantes dans la mise en œuvre du Protocole relatif à la libre circulation des biens. Elle salue les efforts de la Task Force présidentielle sur le Schéma de libéralisation des Echanges (SLE) en faveur de la levée des barrières à la libre circulation des personnes et des biens, appelant en même temps les Etats membres à mettre en application l'Acte additionnel révisé relatif aux Règles d'origine communautaire, pour la suppression tant des barrières tarifaires que non-tarifaires.
18. La Conférence réaffirme la nécessité pour tous les États membres de veiller à la mise en œuvre du Protocole sur la libre circulation, relatif au droit d'entrée, de résidence et d'établissement. Elle invite les Etats membres à prendre des mesures en vue d'accélérer la mise en usage de la carte nationale d'identité biométrique de la CEDEAO, dans le but de faciliter la mobilité et de renforcer l'architecture de la sécurité de la région. Par ailleurs, elle encourage également la Commission à accélérer l'opérationnalisation du visa de la CEDEAO (ECOVISA) en vue de stimuler le tourisme dans la région.



Développement de l'agriculture

19. La Conférence note avec satisfaction la hausse enregistrée dans la production alimentaire au sein de la région, durant la dernière campagne agricole. Toutefois, elle invite les organismes compétents de la Communauté à intensifier leurs efforts afin d'accroître les réserves alimentaires et de réduire aussi le nombre de populations ayant besoin d'une alimentation adaptée et en quantité suffisante. À cet égard, la Conférence exprime sa gratitude à la Commission et aux États membres pour avoir soutenu la Réserve alimentaire régionale de la CEDEAO et fait des dons aux communautés qui se trouvaient dans le besoin.

Énergie, mines et Infrastructures

20. La Conférence salue la volonté d'accroître la production régionale d'électricité et de mener à bien les projets connexes entrepris par le Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain.
21. La Conférence entérine l'Acte additionnel relatif au Code minier de la CEDEAO, ainsi que sa Stratégie de mise en œuvre, visant à s'assurer que les populations et les communautés affectées puissent bénéficier des revenus provenant des activités minières.
22. Le Sommet salue également les avancées enregistrées dans le cadre de la construction de postes de contrôle juxtaposés (PCJ) aux frontières de la région. Elle encourage également la Commission à poursuivre ses efforts de mobilisation de ressources destinées à permettre l'achèvement des travaux de construction des postes restants.
23. La Conférence se félicite des avancées notables enregistrées dans la réalisation des projets de Corridors Abidjan-Lagos et Praia-Abidjan. Elle note avec satisfaction les actions engagées pour la mise en place de **Autorité de gestion du Corridor Abidjan-Lagos (ALCoMA)** qui aura pour mission de construire, gérer et exploiter le Corridor Abidjan-Lagos au nom des cinq (5) États membres du Corridor.
24. Le Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO engagera des consultations avec les autres Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du Corridor (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana et Togo) pour sélectionner le pays d'accueil.

Télécommunication mobile dans l'espace CEDEAO

25. La Conférence salue les avancées enregistrées dans la mise en œuvre du Règlement C/REG.21/12/17 relatif à l'itinérance sur les réseaux publics de communication mobile dans l'espace CEDEAO. A cet égard, la Conférence félicite les Etats membres qui ont initié les activités devant conduire à la mise en œuvre du Règlement de la CEDEAO sur l'itinérance sur les réseaux publics de communication mobile et les invite à poursuivre la mise en œuvre intégrale du Plan d'action. Elle exhorte les Etats membres qui n'ont pas encore commencé la mise en œuvre du plan d'action à prendre les mesures nécessaires visant à accélérer la mise en œuvre du Règlement

Tourisme

26. Au titre du développement du Tourisme de la CEDEAO, la Conférence adopte la Politique régionale du Tourisme de la CEDEAO (ECOTOUR) ainsi que son Plan d'actions (2019 – 2029).
27. La Politique régionale du Tourisme de la CEDEAO vise à positionner l'espace CEDEAO comme une destination touristique attrayante et compétitive. Conformément au Traité révisé, la Politique régional du Tourisme a pour objectif général d'assurer un développement touristique harmonieux et viable, afin de créer des emplois pour les jeunes et d'accroître la participation du secteur privé grâce au développement d'entreprises prospères et durables, de sorte à contribuer ainsi au développement économique de l'espace communautaire.

Développement social et humain

28. La Conférence entérine la Politique de la CEDEAO pour l'Enfance et son Plan d'action stratégique (2019-2030), la Feuille de route de la CEDEAO pour la prévention et la réponse au mariage d'enfants, ainsi que la Déclaration politique et la Position commune contre le Mariage des enfants.
29. Elle se félicite également de l'objectif annoncé de l'élaboration de la Stratégie de la CEDEAO pour le développement du capital humain au sein de la région ouest-africaine et appelle la Commission de la CEDEAO et l'OOAS à œuvrer à la mobilisation des ressources devant permettre sa mise en œuvre. Elle s'engage à participer au Dialogue de haut niveau sur le Capital humain, prévu en septembre/octobre 2019, en marge des sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Enfin, elle entérine la création de la plateforme des Chefs d'Etat et de Gouvernement, ainsi que des Premières Dames de la CEDEAO, pour des investissements dans le domaine de la nutrition, et son alignement sur d'autres initiatives.



30. La Conférence décerne le Prix d'excellence de la CEDEAO à trois citoyens éminents de la Communauté, à savoir :

- Dr Kofi Annan du Ghana, lauréat à titre posthume du **Prix d'honneur pour les éminentes personnalités**, pour son immense contribution aux objectifs de la CEDEAO dans le domaine de la Sécurité, la Paix et le Développement socio-économique ;
- Dr Ameyo ADADEVOH du Nigéria lauréat à titre posthume du **Prix du Citoyen méritant**, pour son sacrifice et son don de soi au profit de la Communauté, lors de l'épidémie à Virus EBOLA ;
- Madame Germaine ACOGNY du Sénégal, lauréate du **Prix des Arts et Lettres**, pour la qualité et la richesse de sa production artistique reconnue dans plusieurs Etats membres de la CEDEAO, sa contribution à la formation de la jeunesse ouest-africaine dans l'Art chorégraphique et la large diffusion de son œuvre au niveau national, régional et international.

31. La Conférence félicite les lauréats du Prix d'excellence de la CEDEAO 2018 et exhorte les citoyens de la Communauté à viser l'excellence dans tous leurs domaines d'activité.

AU TITRE DE LA PAIX, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA STABILITÉ

32. La Conférence réaffirme son attachement à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région, condition préalable à l'intégration et au développement économiques de la région.

33. Elle exprime sa préoccupation face à la recrudescence des attentats terroristes dans la région, ainsi qu'aux liens croissants entre le terrorisme, la criminalité organisée et les affrontements intercommunautaires, notamment ceux liés à la transhumance. La Conférence condamne fermement les attentats terroristes et la violence intercommunautaire dans la région et exprime sa solidarité avec les pays et les populations affectés.

34. La Conférence se félicite de la coopération opérationnelle conjointe connue sous le nom "d'Initiative d'Accra" entre le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Niger et le Togo, pour lutter contre le terrorisme. Elle salue par ailleurs les conclusions de la réunion des chefs d'État, tenue le 22 février 2019 à Accra au Ghana.

35. La Conférence se félicite également des efforts engagés par chaque État membre au niveau national, notamment par l'affectation de ressources financières considérables à la prévention et à la lutte contre le terrorisme, qui, cependant, se traduit par une augmentation de leur niveau d'endettement. À cet égard, elle donne instruction au Président de la Commission de la CEDEAO d'initier un dialogue avec les institutions financières internationales et les partenaires au développement afin de les amener à considérer les dépenses



effectuées au titre de la sécurité comme un investissement en faveur du développement.

36. La Conférence souligne la nécessité de renforcer l'échange direct d'informations et de renseignements entre les États membres afin de lutter efficacement contre le terrorisme dans la région. Dans cette perspective, elle demande à la Commission de la CEDEAO de prendre les mesures appropriées en vue de l'organisation de réunions périodiques des services de sécurité engagés dans la lutte contre le terrorisme. Elle réaffirme son attachement à la mise en œuvre du Programme WAPIS (Système de renseignements de la police d'Afrique de l'Ouest) et exhorte les États membres à s'acquitter de leurs obligations respectives afin d'accélérer la mise en œuvre du programme. La Conférence instruit en outre la Commission de la CEDEAO à poursuivre, en collaboration avec les ministres en charge de la sécurité, le suivi de ce programme afin d'assurer le démarrage de la mise en œuvre de la composante « Système automatisé d'identification des empreintes digitales » (AFIS) dans tous les États membres.
37. La Conférence décide de tenir au Burkina Faso à une date à confirmer, un sommet extraordinaire sur le terrorisme, afin d'examiner les différentes initiatives prises à ce jour et de redéfinir les domaines d'intervention prioritaires pour endiguer la propagation des attaques terroristes dans la région.
38. S'agissant des efforts de maintien de la paix, la Conférence salue les contributions considérables des Missions de la CEDEAO en Guinée Bissau (ECOMIB) et en Gambie (ECOMIG) dans la stabilisation des deux États membres, malgré les divers problèmes rencontrés. La Conférence félicite également les pays fournisseurs de troupes et de forces policières pour leurs efforts soutenus en faveur de la paix et de la sécurité régionale. Elle exprime sa gratitude à l'Union européenne pour son appui technique et financier à l'ECOMIB et à l'ECOMIG. La Conférence a finalement décidé de prolonger le mandat de chacune des deux missions (ECOMIB et ECOMIG) pour une période de six (6) mois, à compter du 1^{er} octobre 2019, afin de pérenniser les acquis et faire convenablement face à la situation politique et sécuritaire encore fragile en Guinée Bissau et en Gambie.

Sur la situation politique en Guinée-Bissau

39. La conférence se félicite du bon déroulement des élections législatives du 10 mars 2019 après plusieurs reports. Elle prend note de l'évaluation de la situation faite par le Comité ministériel de haut niveau, à l'issue de sa visite à Bissau le 19 juin 2019, dans le but de mettre fin à l'impasse politique après les élections législatives.



40. La Conférence se félicite de la publication d'un décret par S.E.M. Jose Mario Vaz, Président de la République de Guinée-Bissau, fixant la date des élections présidentielles au 24 novembre 2019. Elle salue également la promulgation d'un décret présidentiel portant nomination de M. Aristides Gomes comme nouveau Premier Ministre. La Conférence appelle instamment à la mise en place d'un nouveau gouvernement au plus tard le 3 juillet 2019.
41. Au regard de la situation actuelle, liée à l'expiration du mandat du Président de la République, le 23 juin 2019 et l'absence d'un gouvernement, et sur la base du consensus auquel sont parvenus les acteurs politiques, les décisions ci-après ont été prises :
- le Président procédera à la signature du décret de nomination du gouvernement avant le 3 juillet 2019, sur la base de la proposition faite par le Premier ministre,
 - le gouvernement s'engagera notamment dans la préparation de l'élection présidentielle à tenir le 24 novembre 2019 ;
 - Un nouveau Procureur General sera nommé sur la base d'un consensus, avant le 3 juillet 2019;
 - Le Président restera en fonction jusqu'aux prochaines élections présidentielles et la gestion des affaires gouvernementales sera entièrement conduite par le Gouvernement nouvellement constitué conformément à la Constitution de Guinée Bissau.

Sur la situation politique au Togo

42. La Conférence se félicite de l'adoption à l'unanimité, le 8 mai 2019, par les députés togolais, de la Constitution révisée, qui prévoit notamment la limitation de la durée du mandat de Président de la République à cinq ans renouvelable une (1) fois et celle du mandat des députés togolais à six (6) ans renouvelables deux fois.
43. La Conférence félicite le gouvernement togolais pour la mise en œuvre effective de la feuille de route de la CEDEAO, établie lors de la 53^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement du 31 juillet 2018 à Lomé (Togo), qui a permis de résoudre la crise politique
44. La Conférence note avec satisfaction les prochaines élections locales du 30 juin 2019, avec la participation effective de l'opposition et exhorte toutes les parties prenantes à œuvrer en vue de garantir des élections pacifiques pour assurer un ancrage plus profond de la démocratie au Togo.

Sur la situation politique au Bénin

45. La Conférence se déclare préoccupée par la crise postélectorale qui a conduit à certains actes de violence au Bénin, du fait de l'absence de consensus sur la mise en œuvre des réformes électorales.
46. La Conférence réitère sa ferme condamnation des actes de violence électorale et réaffirme que tous les litiges liés aux élections devraient être réglés par des voies légales et pacifiques.
47. La Conférence salue l'appel lancé par S.E.M. Patrice Talon, Président de la République du Bénin en vue de la révision de la Charte politique et du Code électoral afin de les aligner sur les réalités du pays, ce qui est de nature à instaurer un environnement propice au dialogue avec l'opposition. La Conférence demande à la Commission de continuer à suivre ces questions.

Sur La situation politique au Mali

48. Conférence note avec satisfaction l'apaisement du climat politique et social au Mali, suite à l'Accord de gouvernance intervenue entre le Gouvernement des forces politiques et sociales, suivi de la mise en place d'un Gouvernement d'ouverture. Elle note également les avancées significatives dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.
49. La Conférence félicite S.E.M. Muhammadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigéria, pour les efforts entrepris à travers plusieurs missions de bons offices au Mali afin de faciliter le dialogue entre les parties prenantes. La Conférence félicite également S.E. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali, pour les progrès réalisés au Mali sur le plan politique, tout en appelant l'ensemble des parties prenantes à adhérer au dialogue politique national inclusif, en vue de l'adoption des réformes politiques et institutionnelles.
50. La Conférence salue le renouvellement du mandat de la MINUSMA et l'invite à adopter une posture appropriée de nature à enrayer les violences et protéger les civiles. Elle apporte son soutien aux initiatives des plus hautes autorités du Mali, y compris la nomination d'un Haut Représentant du Président de la République pour le Centre, et exhorte la communauté internationale à appuyer les efforts de mobilisation des ressources
51. La Conférence réaffirme son ferme attachement à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté du Mali.



Au Titre des Elections dans la région

52. La Conférence se félicite du déroulement satisfaisant et pacifique des élections présidentielles au Nigéria et au Sénégal, respectivement les 23 et 24 février 2019. A cette fin, le Sommet félicite S.E.M. Muhammadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigeria et S.E.M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal pour leur réélection et leur souhaite plein succès dans leurs fonctions.

AU TITRE DES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

53. La Conférence réitère ses décisions antérieures concernant l'application stricte du prélèvement communautaire (PC) par l'ensemble des États membres et invite instamment la Commission à sensibiliser les États membres pour une amélioration du taux de recouvrement.
54. Le Sommet prend acte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles et invite les institutions de la Communauté à mener à bien les mesures en suspens, notamment la révision des textes juridiques concernés par la réforme institutionnelle.

Au titre de la coopération internationale

55. La Conférence se félicite des travaux en cours avec l'Union Africaine visant à améliorer les relations de travail entre l'Union africaine, les CER et les États membres par la mise en place d'un système de répartition efficace des tâches, conformément aux principes de subsidiarité et de complémentarité consacrés dans le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine (CEA).
56. La Conférence endosse la candidature de la République du Ghana pour abriter le siège du Secrétariat de la Zone de Libre Echange Continentale (ZLECAf) et demande à tous les États membres de soutenir cette candidature.

ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

57. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement décident d'élire Son Excellence Monsieur Issoufou Mahamadou, Président de la République du Niger, Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO pour un mandat d'un (1) an.



DATE ET LIEU DU PROCHAIN SOMMET

58. La prochaine session ordinaire de la Conférence se tiendra le 21 décembre 2019 à Abuja
59. La Conférence exprime ses sincères félicitations à **S.E.M. Muhammadu Buhari**, Président de la République fédérale du Nigeria, pour son engagement indéfectible en faveur de l'intégration régionale et pour le leadership exemplaire dont il fait preuve dans la conduite des affaires de la Communauté.

FAIT A ABUJA, LE 29 JUIN 2019

LA CONFERENCE

